



Cloture et probleme voisin

Par **catalpa**, le **15/05/2009** à **09:10**

Bonjour,

Nous avons fait construire une clôture privative en fibrociment de 21 mètres pour fermer notre propriété.

Clôture privative, construite en retrait car ces voisins ne voulaient pas partager les frais de la mitoyenneté.

Un médiateur (mairie adjoint à l'urbanisme) avait tenté un dialogue avec eux, mais rien à faire !

Travaux commencé à l'autonome 2008, après avoir obtenu l'accord à notre permis de construire de notre mairie et des bâtiments de France.

Notre terrain a été borné par un géomètre.

Bref tout était réuni dans le meilleur des mondes !!

Mais, car il y a un mais, sinon la vie serait trop belle, nos voisins nous harcèlent sous le prétexte que les plots de fondations dépasseraient ...

Donc, ces voisins nous font régulièrement parvenir des courriers AR, pour régulariser ces empiètements de plots qui dépasseraient, (4 lettres reçues et une mise en demeure)

Courriers auxquels nous répondons en AR, en donnant les coordonnées de notre entrepreneur pour qu'ils conviennent ensemble (les voisins et l'entrepreneur) d'un rendez-vous à la date et aux heures qui leur conviendraient le mieux, afin de couper les fondations qui peut-être dépassent ...

Que pourrions nous faire de plus ???

Merci de votre aide !!

Catalpa

Par **augustin**, le **15/05/2009** à **09:41**

C'est a vous à vous mettre en rapport avec l'entreprise pour remédier au problème.
L'entreprise n'est qu'un exécutant, le maitre d'ouvrage c'est vous.

Par **catalpa**, le **15/05/2009** à **10:56**

Bonjour Augustin,

Merci beaucoup de votre avis !

Mais vous conviendrez que nous ne pouvons pas IMPOSER une date et une heure aux voisins.

Notre entrepreneur se tient à la disposition de ces voisins pour qu'ils puissent choisir eux même d'un RV.

Que pouvons-nous faire de plus ???

Bonne journée

Par **augustin**, le **15/05/2009** à **11:21**

Et bien si !

Vous proposez plusieurs dates de rendez vous entre les 3 parties (vous, le voisin et l'entreprise) pour en discuter et voir ce qu'il y a lieu de faire.

Par **catalpa**, le **15/05/2009** à **14:05**

Merci beaucoup de vos avis !

Ca serait TELLEMENT simple !

Ca prouve peut-être que ces plots ne dépassent pas !

La clôture est privative, elle a été construite en retrait de 10 cm.

Seulement la seule façon de dialoguer avec eux : la poste !

Même un médiateur habitué à cette espèce humaine n'est pas parvenu à établir un échange fertile, alors ...

Je ne souhaite pas même à mon pire ennemi d'avoir des voisins comme les miens !

Cordialement

Fanny

Par **augustin**, le **15/05/2009** à **16:23**

je vais vous présenter les miens !

le dialogue ne se fait plus par la poste mais par le biais des avocats ;o)

Par **catalpa**, le **15/05/2009** à **17:10**

Augustin,

Nous nous faisons guère d'illusion !

Il est rare de rencontrer des gens comme ceux là !!

On a tout tenté pour qu'ils cessent de nous harceler.

Payer INTEGRALEMENT un mur mitoyen et le crepir à leur goût.

A présent ce mur cloture est privatif, et le crepi est posé mais pas de leur côté.

De leurs côté c'est super moche !

Ils nous en ont TELLEMENT fait voir de toutes les couleurs qu'à présent nous avons les abeilles !!

Fanny